

LE JOURNAL DES ÉLUS DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

LA REINE DE L'IODE



JUIN 2015 / NUMERO 3

ÉDITORIAL

Depuis notre dernière parution, les choses se sont précipitées. En effet en janvier, nous évoquions une situation financière très préoccupante. Ce sentiment se trouvait renforcé alors qu'à l'heure de l'édition du « *Journal des élus* » de janvier, nous apprenions le « bond » que connaissait le taux d'intérêt de l'emprunt contracté et indexé sur la parité Euros/franc suisse, suite à l'appréciation de ce dernier.

Pour l'année 2015, le taux d'intérêt appliqué à l'emprunt en question est de 22,15 %. Alors que le montant des intérêts s'élevait à 110 000 € en 2014, il a bondi à 396 000 € en 2015.

Lorsque nous avons déposé notre dossier d'aide à la sécurisation de cet emprunt, fin décembre l'indemnité à verser pour « sortir » de cet emprunt, sur lequel nous devons 1 700 000 € en capital, était de 2 200 000 €, elle est aujourd'hui estimée à 3 900 000 €. C'est donc bien la somme de 5 600 000 € (1 700 000 + 3 900 000) que devra déboursier le contribuable pour lever cette épée de Damoclès.

5,6 millions d'euro, cela représente 2 années de budget de fonctionnement de la commune.

Conscient de l'importance et de la gravité de la situation générées par ce type d'emprunt, l'État a prévu d'aider les collectivités à sécuriser ce type d'emprunt. Nous avons été recus au cabinet du Ministre du Budget pour exposer la situation particulière de notre commune. Nous devrions bénéficier à ce titre d'une aide de 2 000 000 € environ, financée par la fiscalité « nationale ». C'est donc un montant de 1 900 000 € que les contribuables Saint-Aubinais devront

supporter.

Tout le débat sur le budget prévisionnel 2015 a été marqué par cette situation budgétaire. Nous avons continué à rechercher un maximum d'économies. Pour 2015 nous n'avons programmé que deux priorités : terminer les travaux en cours (rue Alsace-Lorraine, marché couvert) et dégager les moyens nécessaires au remboursement de l'emprunt. Nous avons taillé dans les dépenses, ainsi nous avons réduit de 20 % les dotations aux associations. Notre politique d'achat avec la mise en concurrence systématique produit également des effets positifs.

Ce budget 2015 se devait aussi de préserver l'activité de notre commune et les éléments qui la favorisent. Ainsi nous nous attachons à préserver l'animation de notre station pour la garder attractive et préserver notre activité essentiellement touristique.

Il a fallu cependant nous rendre à l'évidence et envisager l'augmentation de nos ressources. Celles-ci sont de trois origines : l'Etat à travers la Dotation Générale de Fonctionnement, la fiscalité locale à travers la part communale de la Taxe d'Habitation et de l'impôt foncier, les ressources propres.

Pour ce qui est de la DGF, la solidarité nationale a conduit l'État à diminuer ce versement aux communes. En 2015 nous toucherons 541 503 €, alors que nous avions perçu 596 948 € en 2014, soit une différence de 55 445 €. Nous avons par ailleurs proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs municipaux (occupation du domaine public, taxe de séjour

... etc.). Enfin, nous nous sommes résolus à proposer au Conseil Municipal l'augmentation de la fiscalité locale d'environ 20 %. L'ensemble de ce dispositif a été proposé et débattu au Conseil Municipal du 30 mars 2015. Celui-ci a été voté à l'unanimité.

La frustration de devoir renvoyer aux calendes grecques les projets que nous avons développés durant la campagne est grande. Cependant, nous avons décidé de poursuivre la réflexion sur les sujets liés au mieux vivre ensemble, les bonnes idées à coût limité et qui permettent de mettre l'humain au centre de notre action. La mise en place du Conseil Municipal Jeunes en est l'illustration. C'est le cas aussi avec les propositions qui émanent des Comités Consultatifs Mer et Tourisme, Agora, CoEco qui viennent alimenter la réflexion des commissions municipales et du Conseil.

Nous continuons aussi à travailler sur le développement de notre commune et les dossiers liés à l'urbanisation.

Mais aujourd'hui toutes nos forces, tous nos efforts sont consacrés prioritairement à résoudre notre problème d'endettement afin de ne pas laisser aux générations futures cette situation catastrophique et aussi à pouvoir générer à nouveau une capacité d'autofinancement pour la mise en œuvre de nos projets.

Bon été à toutes et à tous

Jean-Paul Ducoyombier, Maire
Bruno Jumel, Maire adjoint



Mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

C'était une promesse de campagne, elle est aujourd'hui devenue réalité.

À la suite des élections du 18 et 21 mars derniers, 13 jeunes Saint-Aubinais ont été élus pour former le Conseil Municipal des Jeunes. La première séance de ce conseil s'est tenue le 5 mai en présence de 12 des 13 jeunes élus et sous l'égide de quatre adultes référents et du Maire.

Après avoir exposé leurs motivations, les jeunes ont décidé de créer 3 groupes de travail :

- Un groupe qui réfléchira sur un projet de skate-park et sur la réglementation du city-stade (afin, entre autres, de permettre aux plus jeunes d'y avoir accès),
- Un groupe cherchera des pistes d'amélioration pour la restauration scolaire,
- Le dernier travaillera sur des projets sportifs et culturels (aménagements sur la plage, programmation du cinéma...).

Liste des élus :	Paol Esvan	Carla Launay	Manon Michel	Clément Rioual
Salomé Bougleux	Liah Geslin	Gonzalo Leguennec	Océane Michel	Shana Vincent
Ulysse Bréard	Yvann Erick Guillard	Théo Marie	Rose Noël	

Les séances du Conseil Municipal des Jeunes sont publiques. Le dernier conseil a eu lieu le 18 juin à 18 heures.

Ça va mieux en le disant...

Le temps de l'enfant

L'un des premiers chantiers importants pour l'équipe municipale, après les élections, a été la mise en place de l'aménagement du temps de l'enfant et des rythmes scolaires. Il s'agissait de mettre en application un dispositif prévu par la loi. Elle s'imposait à nous et au sein du conseil nous considérons qu'il s'agit d'un projet permettant de mieux organiser les cours sur 4 jours et demi, comme cela était le cas avant l'abandon du samedi matin et de mieux respecter le rythme de l'enfant et ses capacités d'attention. Il restait à prévoir, à organiser l'accueil des enfants et les activités nécessaires pour que les parents puissent récupérer leurs enfants aux horaires habituels.

Ce fut un énorme travail d'organisation et de recherche d'une vingtaine d'intervenants. Nous sommes heureux d'avoir réussi à trouver des animations de qualité cohérentes vis-à-vis des valeurs pédagogiques attendues, permettant aux enfants de passer ce temps de façon ludique et de découvrir, pour certains, des activités auxquelles ils n'auraient pas eu accès autrement. De plus, nous souhaitons la participation des associations de Saint-Aubin (club de la Joie de Vivre, Saint-Aubin rando), ainsi que des employés de la commune qui sont venus par leur aide contri-

buer à la réussite de cette organisation.

Au plan économique, il s'agit d'un coût non négligeable même si nous avons réussi à réduire la prévision budgétée par nos prédécesseurs de 60 000 € (avec externalisation complète des activités) à 45 000 €.

Nous sommes aujourd'hui à l'heure du bilan et nous le considérons positif. Certes, il a fallu que les parents trouvent des aménagements dans leur organisation familiale et particulièrement le mercredi.

Malgré ces nouvelles contraintes, nous pensons que dans l'ensemble les parents sont satisfaits du travail de l'équipe municipale. C'est pour cela que nous avons été surpris du compte-rendu du résultat de l'enquête auprès des parents d'élèves de Saint-Aubin qui laissait entendre le départ massif d'élèves de Saint-Aubin vers l'enseignement privé. Nous tenons à rassurer ceux qui seraient inquiets de cette perspective, en effet après avoir fait le point avec les directrices des écoles, il s'avère qu'il y a un petit nombre de départs, ils sont très majoritairement liés à des déménagements. Nous n'avons dénombré que 2 ou 3 départs non liés à des événements familiaux. Par contre, à l'occasion de ce point, nous avons dû constater avec les enseignantes de maternelle un fort déficit d'inscriptions en petite section de maternelle. Si cette évolution devait se confirmer d'ici septembre elle serait significative d'un problème démographique dans notre commune.

Vie de l'école

Par contre nous sommes attentifs à la proposition de fusion des deux écoles.

Nous allons proposer aux enseignantes et aux parents d'élèves de mener une réflexion commune sur ce sujet et s'il le faut nous échangerons avec l'Inspection Académique.

Le marché couvert

Il s'agit, comme nous l'avons écrit par ailleurs, d'un des deux chantiers que nous allons pouvoir financer et terminer en 2015 avec la rue Alsace Lorraine.

Ce chantier de rénovation a connu beaucoup de vicissitudes. Sur la rénovation elle-même nous n'avons pas rencontré de grosses difficultés. Il n'en a pas été de même avec les différents raccordements aux réseaux. Ce fut particulièrement le cas pour le gaz. Nous avons en effet découvert une canalisation de gaz absente de tout plan et qui n'était pas signalée. Il a fallu la déplacer ce qui nous fit prendre beaucoup de retard. Mais nous arrivons dans la période de fin des travaux. Et nous avons bon espoir dans quelques semaines, d'ouvrir aux habitants de Saint-Aubin ce lieu à l'occasion d'une journée « portes ouvertes ». Chacun pourra constater la réussite de cette rénovation et le cachet retrouvé de cet immeuble historique. Nous vous informerons rapidement des réflexions entamées pour l'utilisation future du bâtiment.

Ça va mieux en le disant... Incivilités et égoïsme

De mémoire de lecteur des bulletins municipaux de Saint-Aubin on n'a pas connu un numéro sans article sur les incivilités qui viennent gâcher le quotidien de nos concitoyens. Cette fois-ci, il nous faut bien redire les choses pour ceux et celles qui persistent dans ces comportements.

Les déjections canines :

Certes, nous connaissons une amélioration dans ce domaine, mais quelques propriétaires continuent à considérer que les trottoirs, les caniveaux, la plage sont le lieu naturel pour que leur chien puisse y faire ses besoins. D'autres ramassent les déjections en question mais se débarrassent du petit sac dans la nature. Les jardiniers de la commune peuvent témoigner du nombre important de ces sacs qu'ils retrouvent dans les bosquets et plates-bandes lorsqu'ils les nettoient ! La commune est équipée en dis-

tributeurs de sacs et en poubelles, tout est donc fait pour éviter cette nuisance.

Nuisances sonores :

Le respect du voisinage doit être aussi une règle de notre vivre ensemble. Ainsi, le dimanche, l'utilisation d'outillage bruyant (tondeuse thermique, tronçonneuses, perceuses, et autres scies circulaires...) n'est autorisée que 10 h à 12 h (règlement départemental). Merci là encore de respecter la tranquillité de vos voisins.

Vélos sur la digue :

L'accès des vélos à la digue est réglementé, il faut donc se conformer aux règles affichées. Mais lorsque cette circulation est autorisée, l'allure des cyclistes ne peut qu'être adaptée à la cohabitation avec les promeneurs. De même dans les rues de Saint-Aubin dites « voirie pour tous », comme la rue Pasteur à partir du parking Mériel, c'est bien d'une « cohabitation » entre les piétons, les deux roues et les voitures qu'il s'agit. Chacun devant respecter l'autre et aucun n'étant prioritaire sur l'autre.

Stationnement sauvage :

Plus de 600 places de parking existent dans la partie ancienne de Saint-Aubin entre le square des Canadiens, le parking Mériel et l'avenue Koënic. Cela n'empêche pas des automobilistes indécents de stationner sur les trottoirs, les passages piétons, devant les entrées de garage, sur les accès pompiers qui mènent à la digue ou de façon gênante pour les autres usagers. Ces comportements conduisent à ce que les poussettes, les fauteuils roulants, les familles... soient contraintes d'emprunter la chaussée avec les risques que cela comporte.

Ces comportements ne sont pas acceptables. Ils viennent en contradiction du fait de l'égoïsme de certains avec l'idée du bien vivre ensemble qui devrait prévaloir. Nous demandons à ceux qui parfois, de façon « distraite » ne respectent pas ces quelques règles de bien vouloir changer leur comportement, notre petite ville n'en sera que plus agréable. Il serait dommage que nous soyons obligés de missionner notre garde municipale pour verbaliser ces incivilités.

Le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-AUBIN-SUR-MER

Qu'est-ce que le CCAS ?

Le CCAS est le Centre communal d'action sociale de notre commune. Il se situe à la Mairie.

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune.

Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Le conseil d'administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au président et/ou au vice-président.

Quelles sont ses missions ?

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants :

- lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire),
- services d'aide à domicile,

- prévention et animation pour les personnes âgées,
- soutien au logement et à l'hébergement,
- petite enfance, enfance/jeunesse,
- soutien aux personnes en situation de handicap...

Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé...

Que propose-t-il ?

Les aides d'urgence :

- bons alimentaires de 50 euros maximum en fonction des situations des personnes
- aide au paiement des factures de loyer, d'énergie, eau, téléphonie
- aide au paiement de titres de transports collectifs pour les personnes en projet d'insertion professionnelle
- aide au paiement de la cantine scolaire
- aide exceptionnelle liée à une situation d'urgence...

Les aides légales :

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale.

Qui peut en bénéficier ?

Les habitants de Saint-Aubin peuvent bénéficier des aides ponctuelles proposées par le CCAS en fonction de leur situation sociale ou à l'occasion de difficultés survenant accidentellement.

Les modalités d'attribution sont définies dans le règlement intérieur du CCAS qui peut être demandé à la mairie.

Pour toute difficulté rencontrée, les habitants de Saint-Aubin peuvent obtenir un rendez-vous auprès de la mairie afin d'exposer leurs difficultés et vérifier si elles

concernent les aides apportées.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Etat civil : l'aide est accordée à titre personnel, la personne donnera son identité ainsi que celle des membres de sa famille concernés et fournira les justificatifs (pièce d'identité)

Domiciliation : Les aides sont accordées aux personnes résidant sur la commune (fournir une pièce justificative de domicile)

Age : le demandeur doit être majeur. Pour les jeunes de 18 à 25 ans, l'aide sera apportée uniquement si les aides des dispositifs légaux concernant cette tranche d'âge sont épuisés (suivi avec la mission locale).

Ressources : le demandeur exposera le contexte de sa demande par écrit ou lors d'un rendez-vous et caractérisera la notion d'urgence au vu de cette situation. Il peut contacter un travailleur social pour l'y aider et présentera les justificatifs de ses revenus et de ses dépenses, justifiant la demande d'aide.

Cette aide s'adresse aux personnes en difficultés se trouvant dans l'incapacité au moment de la demande à couvrir ses besoins fondamentaux (alimentation, hygiène, logement, énergies...).

Quelles sont les modalités d'attribution ?

Toutes les demandes sont instruites par les représentants du CCAS et proposées lors d'un conseil d'administration. Le président du CCAS peut par délégation du conseil d'administration et après avoir étudié le dossier répondre à une situation d'urgence dans un délai d'une semaine.

Qui contacter ?

Mme Estelle PATRICIO, employée communale - 02 31 97 30 24

Mme Annie DESLEUX, Maire adjointe Solidarités et vice-présidente du CCAS (prendre rendez-vous auprès de la mairie).

Les commissions

Action sociale

Le CCAS commande une analyse des besoins sociaux de la population saint-aubinaise.

Dans le cadre de ses missions, le conseil d'administration du CCAS de Saint-Aubin-sur-Mer commande une analyse des besoins sociaux de la population afin de mieux appréhender ses caractéristiques sociales, ses attentes en terme d'accompagnement, et proposer des axes de réflexion pour construire une réponse adaptée sur le territoire.

Au vu des résultats, l'équipe municipale mènera une réflexion afin de développer de nouvelles actions. C'est bien sur les axes d'une part d'information, de prévention, d'accès au soin, au logement, à la culture, de mobilité et d'autre part sur le « **Vivre ensemble** » que toute l'attention sera portée.

Il s'agit à travers cette analyse de repérer les personnes en difficultés sociales, les entendre, mieux les connaître et avancer avec elles sur un mieux vivre au quotidien dans leur ville et ainsi leur permettre de sortir de l'isolement.

La commande a été passée auprès de l'Université de CAEN, Département IUP Management du Social et de la Santé, à compter de juin 2015. L'organisation proposée prévoit dans un premier temps une étude de données statistiques, documentaires, disponibles et communiquées par tous les organismes concernés, INSEE, Assurance maladie, Conseil général, Pôle emploi, missions locales, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Assurance de retraite, mutualité, bailleurs sociaux, associations locales... Au vu des résultats qui permettront de définir les grands axes à travailler, une analyse qualitative sera menée auprès de la population dans un second temps. Des rendez-vous seront proposés aux personnes qui le souhaitent afin de mieux cibler leur situation et leurs attentes, à leur domicile ou à la mairie. Cette étape est primordiale et permettra à l'équipe de travailler des propositions au plus près des besoins et utiles aux habitants dans leur vie de tous les jours.

Nous vous remercions vivement de votre participation, et restons à votre disposition pour toute information que vous souhaiteriez obtenir.

Annie Desleux

Cadre de vie

Chacun d'entre vous a pu le constater malgré les difficultés auxquelles la commune est confrontée, nous continuons d'engager les moyens nécessaires au maintien d'une qualité de cadre de vie pour les saint-aubinais et nos visiteurs.

C'est ainsi que la rue Alsace Lorraine est rendue à la circulation et à ses riverains avec un niveau de service supérieur à celui qui était prévu puisque l'opération intègre le raccordement des eaux pluviales au réseau et non plus par déversement sur le trottoir. Gain de place et gain esthétique dans une même action.

Les travaux du Marché Couvert, après bien des péripéties touchent également à leur fin, en tout cas pour ce qui concerne le gros œuvre et les facilités. Son équipement et son aménagement mobilier demandent encore quelques réflexions.

Les espaces verts n'ont pas été en reste et même si le résultat n'est pas encore visible partout (dame nature à son mot à dire) de gros travaux ont été entrepris par notre équipe de jardiniers.

Eclaircissement des pelouses du gymnase, plus aérées, plus sécurisées sans en détériorer le visuel et aussi, ce qui ne gêne rien, plus économes à entretenir. C'est la même démarche qui a été engagée rue Massenet et qui sera appliquée à chaque fois que cela sera nécessaire.

Les barrières d'accès au parking de l'école ont été retirées pour être installées sur la digue au niveau de l'Office de Tourisme pour l'une et au niveau du Clos Normand pour l'autre, afin de bien marquer les conditions particulières de circulation et d'usage de cette zone très fréquentée. (Limitation d'usage pour les vélos, conditions d'accès pour les véhicules à moteur...).

Une information qui mérite d'être portée à votre connaissance car elle impacte les finances locales : à compter du 1^{er} juillet prochain, les dossiers d'urbanisme ne seront plus étudiés par les services de l'État et cette situation nous conduit à examiner des solutions alternatives avec les collectivités également concernées. Néanmoins quelle que soit la solution engagée, elle se traduira par un coût de dossier à la charge de la commune (estimation 12 000 à 20 000 €/an).

Nous nous préparons également aux obligations en matière d'accessibilité, comme le font les entreprises et les commerces. Nous présenterons en octobre l'agenda programmé.

Thierry Lemoigne



Les comités consultatifs

Agora

Dans le n°2 du journal des élus, nous avons présenté les services de proximité regroupés au sein du projet Agora : la jeunesse, la médiathèque, la maison des associations, le CCAS, et autres services à la personne.

Depuis le début de cette année, le comité consultatif Agora s'est organisé autour de deux groupes de travail :

Le recensement de l'offre de services avec :

- une période de réflexion sur ce que pourrait devenir l'Agora, lors de permanences proposées aux habitants tous les dimanches matin de 10 h 30 à 12 h 30 au rez de chaussée du local de l'ancienne gare ;



- une collecte des demandes et un recueil de propositions des habitants, sans être un cahier de doléances, sur des thèmes tels que le co-voiturage, les bons plans, l'accorderie... ;
- une communication avec la mise en place d'un point « info Agora », ainsi qu'une brochure pour expliquer la démarche.

L'organisation de la gare d'aiguillage Agora :

Ce cadre de vie serait en lien étroit avec le local de la Poste, la bibliothèque, l'ancienne mairie, l'école et la salle Dumez. Des réflexions sont également engagées sur les chemins de tra-

verse avec une continuité des voies piétonnes et cyclables de la commune.

Afin d'activer le réseau d'entraide, la commune a proposé de s'associer à *Mon P'ti Voisinage* <https://www.monptivoisinage.com/ville/Saint-Aubin-sur-Mer>, une réponse concrète et sans investissement, sur des services tels que le co-voiturage, les achats groupés et alimentaires, les services échangés. A ce jour, quatre voisinages ont été référencés représentant environ une trentaine de voisins, et des ambassadeurs de quartier participent au développement du réseau. De nouvelles actions sont en cours pour mieux identifier les associations, les commerces et producteurs locaux, ainsi que les acteurs de la consommation collaborative.

Pour les usagers qui n'ont pas accès à internet, et pour tous les habitants qui souhaitent contribuer à cette initiative, nous vous proposons de venir aux permanences du dimanche matin organisées par le comité consultatif Agora.

Ces contributions sont réalisées en étroite relation avec les commissions municipales concernées.

Joël Bréard



CoEco

Le comité poursuit assidument son travail de réflexion et d'action autour des trois thèmes choisis par ses membres (« Sensibilisation à la réduction des déchets », « jardins individuels, partagés ou collectifs » et « circuits-courts »). Pour l'instant, le thème déchets est celui qui a le plus avancé ; sont actuellement en cours les projets suivants :

- Engager une action « réduction des déchets à la cantine » en partenariat avec le SYVEDAC (SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise) et le CREPAN (Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Basse-Normandie) avec pour objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire à la cantine.
- Organiser des visites des sites de traitement des déchets (l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets à Colombelles; le centre de tri des collectes sélectives à Rocquancourt et le centre de compostage des déchets verts à Billy) afin que les membres du comité acquièrent une meilleure connaissance de la complexe filière déchets.
- Travailler à la mise en place d'un composteur de quartier sur la commune de Saint-Aubin. Ce type d'initiative n'ayant pas encore été testé sur notre territoire, ce pourrait être, en cas de succès, une idée à développer à plus grande échelle.
- Définir et programmer une réunion publique de sensibilisation de la population à la réduction des déchets, en présence de spécialistes des divers volets de cette vaste entreprise.

Le comité a également poursuivi son travail sur les jardins et sur les circuits courts, avancées dont nous vous ferons part lors du prochain numéro.

Arnaud Rioual

Mer et Tourisme :

Des actions menées, des actions prévues et des propositions pour les mois à venir ! Une bonne quinzaine d'habitants très actifs poursuivent leur travail : 3 élues les accompagnent.



Ils ont organisé le dimanche 26 avril un « nettoyage citoyen » de la plage qui a réuni 80 « ramasseurs », enfants compris ; il a été ainsi collecté 65 kg de déchets tout venant, 5 kg de verre, 2 kg de métal et 1 seringue.

Certains préparent des visites commentées de notre village pour cet été et ont construit un diaporama autour de vieilles cartes postales et photos de Saint-Aubin.

D'autres réfléchissent à l'organisation d'une « Fête de la Marée » le samedi 29 août prochain et à l'habillage de l'algeco communal qui est mis sur la plage pendant l'été.

Les projets principaux concernent le « classement des venelles » et une signalétique à mettre en place dans le village au niveau de ses principaux sites remarquables : canon, digue, villas etc.

Tout ce travail se fait en lien avec les commissions municipales concernées qui transmettent ensuite au Conseil Municipal ; le tout en tenant compte des contraintes budgétaires de notre commune.

Christine Geslain

6 juin 2015

Le six juin dernier, nous avons une nouvelle fois commémoré dans l'émotion le courage des soldats venus de si loin délivrer notre pays du joug nazi. Les jeunes de Saint-Aubin nous accompagnent depuis des années dans ces célébrations. L'année dernière, les écoles étaient présentes pour le 70^e anniversaire. Cette année, ce sont les membres du Conseil Municipal Jeunes qui étaient présents aux côtés des élus de Saint-Aubin et de Langrune.

A Nan Red, deux d'entre eux ont lu l'acte du souvenir ; l'un en français, l'autre en anglais. Les jeunes ont ensuite célébré la paix, partageant aux monuments Square des Canadiens des textes qu'ils avaient choisi de Martin Luther King, Verlaine, Eluard, Mandela, ou Guilbert... Ils ont ainsi montré leur engagement à contribuer au devoir de mémoire.

A cette occasion, les enfants du CMJ ont pu rencontrer et remercier Dennis Donovan, vétéran du 48^e commando qui n'était jamais revenu sur le lieu où il avait débarqué, il y a 71 ans. Nous leur souhaitons de garder à jamais le souvenir de ce moment précieux.

Dans ces moments où nous devons honorer la mémoire de ces hommes venus combattre pour notre liberté, dans ces moments où nous devons célébrer et faire perdurer la paix, nous nous devons aussi de vivre les uns avec les autres et de transmettre aux plus jeunes les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

C'est encore le meilleur moyen d'assurer une longue vie à notre République !

Jean-Paul Ducoulombier, Maire



Mélanie Normand-Thiboult prend la succession d'Olivier Pruneaud au poste d'animateur.

Mélanie Normand-Thiboult a pris son poste le 4 mai.

Avec une expérience dans les domaines de l'organisation de spectacles (cinéma) et de l'animation culturelle, cette jeune Courseullaise d'origine Québécoise découvre actuellement Saint-Aubin, son riche réseau associatif et les multiples tâches du Comité des Fêtes.

Avec l'aide de tous, Mélanie œuvrera pour que la saison d'été soit attractive et variée et, toute l'année pour que la commune soit vivante et animée.

Infos Administratives Taxe de séjour

Toutes les structures d'accueil touristique (hôtel, chambre d'hôtes, gîtes...) doivent percevoir la taxe de séjour auprès de leurs clients. Elles doivent effectuer une déclaration en mairie entre le 1^{er} et le 31 octobre de chaque année pour la période du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en cours. Il est possible d'opter pour un reversement de la taxe au réel ou au forfait. C'est cette dernière possibilité qui sera appliquée en cas d'absence de déclaration.

ENCOMBRANTS 2015 : 8 juillet - 19 août - 18 novembre

État-civil

Les naissances :

Lénaïck HARNOIS
Marcel BESNIER
Yanis JOLY
Mélyne DELOYE
Sacha LECANU
Zoélie DORAPHE
Ambre FRIGOUT
Marin LE TUAL LAHEUDRIE
Lina KHATTAR PINEL
Nolan ALIX
Lola LE MARHADOUR
Sandro BÉBIN
Rose MacAULAY
Ninon LECORCHÉ
Nina HAVARD
Louise COURAYE CHESNEL
Yoakim LE FOLL

Lou MARIE
Hugo NGUYEN THE

Les décès :

Jean CACHEUX
Micheline GAREL
Christian DELAUNE
Simone CHENNEVIÈRE
Thérèse HALBOUT
Roger FORRIEN
Cécil SCHOPP
Gérard VANDERVILLE

Les mariages :

Nicolas PAYET
et Julie DUBOIS
Martin AVERLANT
et Alice SUEUR

L'Intercommunalité Cœur de Nacre

Saint-Aubin-sur-Mer fait partie de l'intercommunalité Cœur de Nacre.

Nous avons trois représentants au Conseil Communautaire :

Jean-Paul Ducoulombier, Marie Thérèse Jolimaitre et Alain Tranquart.

Les onze communes qui la composent (Douvres-La-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Anisy - Basly - Anguerny - Colomby-sur-Thaon - Luc-sur-Mer - Langrune-sur-Mer - Bernières-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer) lui ont délégué les compétences en matière de :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Gestion des déchets
- Prévention contre les risques d'inondation et risques littoraux
- Développement économique
- Gestion de la cellule emploi
- Développement numérique
- Développement touristique
- Aménagement de l'espace
- Voiries communautaires
- Equipements culturels et sportifs
- Enseignement musical
- Petite enfance
- Prévention de la délinquance

Ces compétences amènent "l'intercom" et les élus communautaires à mener un certain nombre de dos-

siers et de projets. Par exemple :

Le Schéma de mutualisation

Les communes et communautés de communes ont dû procéder à l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services permettant de réaliser des économies d'échelle. Si cela peut sembler simple lorsque l'on parle de mutualiser les achats ou la maintenance des extincteurs, il en va autrement sur la mise en commun des services et le transfert vers l'intercommunalité des moyens correspondants

L'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol (permis de construire, autorisation de travaux... etc.)

La encore le désengagement de l'Etat se fait sentir, le service de la Direction Départementale de la Terre et de la Mer qui conseillait les mairies cessera cette mission le 1^{er} juillet 2015. Afin de pallier à cette suppression la réflexion s'est engagée et la mise en place d'un service communautaire pour conseiller les onze communes est actuellement à l'étude.

Office de Tourisme Intercommunal

Suite à la prise de compétence « Tourisme » dans sa globalité, l'Office de Tourisme Intercommunal est opérationnel depuis le 2 janvier 2015. Avec ce nouvel outil, Cœur de Nacre est désormais en capacité de répondre aux attentes touristiques de l'ensemble de

notre territoire. Le siège administratif de l'OTI est à Saint-Aubin à l'étage du marché couvert.

Développement économique

Cette compétence a vu sa concrétisation au travers de l'ouverture d'une pépinière d'entreprises. Elle offrira aux jeunes créateurs d'entreprise, d'où qu'ils viennent, les services nécessaires pour développer les métiers et les emplois de demain, contribuant au développement économique du territoire. Son ouverture est prévue à la fin du premier semestre 2015.

La gestion des déchets

Compétence importante de la Communauté de Communes illustrée par les articles à lire par ailleurs le Syvedac.

L'accueil des gens du voyage.

Cette compétence et l'obligation faite par la loi d'offrir aux gens du voyage un lieu d'accueil a amené la CDC à mener à bien le projet d'un terrain de grand passage, opérationnel dès cet été, sur la commune de Basly et d'une aire permanente pour 2016 sur la commune de Douvres.

Comme vous pouvez le constater, de gros dossiers qui engagent l'avenir et sur lesquels vos élus travaillent.

Jean-Paul Ducoulombier, Maire

Gestion des déchets ménagers : la redevance incitative, c'est voté !

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Nacre a voté le 5 avril 2015 par 20 voix sur 33 votants, le passage à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018 avec une « période à blanc » en 2017.

Lors du premier Grenelle de l'environnement, une attention toute particulière a été accordée à la gestion des déchets et la décision a été prise que toutes les collectivités devront, dans un délai de 5 ans, instaurer une tarification incitative

Qu'est ce que la redevance incitative ?

La redevance incitative est un mode de financement du service public d'élimination des déchets selon la quantité de déchets produite. On la nomme "incitative" car elle encourage l'utilisateur à modifier son comportement en triant mieux ses déchets et en diminuant ses

quantités d'ordures ménagères. La redevance incitative comporte une part fixe qui couvre les dépenses non liées aux quantités d'ordures ménagères produites par l'utilisateur et une part variable liée aux quantités collectées. Tout comme pour l'électricité ou l'eau l'utilisateur paie ce qu'il consomme.

Quels autres changements seront-ils proposés sur le secteur ?

- Distribution de conteneurs au lieu des sacs plastiques (sauf pour les sacs jaunes) dans toutes les communes de Cœur de Nacre avec des équipements spéciaux pour les rues étroites et les résidences secondaires
- Baisse des fréquences de collecte des ordures ménagères
- Augmentation du nombre de points de collecte du verre
- Collecte d'encombrants annuelle sur inscription préalable
- Contrôle d'accès en déchèterie plus performant

Ces changements seront mis en place progressivement afin d'assurer l'information et la bonne compréhension des habitants concernés.

Marie-Thérèse Jolimaitre
Elue communautaire

L'Intercom en bref

- La communauté de communes met à disposition des composteurs individuels en bois ou en plastique de 400 litres contre des frais de 30 €.

Si vous êtes intéressés, renseignements au 02 31 97 43 32 ou par courriel chebert@coeurdenacre.fr

- La Commission nationale d'Aménagement Commercial a rejeté le projet d'extension de l'Hyper U de Douvres.

- La pépinière d'entreprises de la Zone de la Fossette à Douvres qui comprend dix bureaux, une salle de réunion équipée et différents lieux de vie pour aider les jeunes créateurs d'entreprise, ouvre ses portes au 2nd trimestre 2015.

- L'épicerie sociale et solidaire, « Cœur de Nacre entraide » située à Douvres-la-Délivrande, est une association gérée par des bénévoles. Elle aide les personnes en situation de précarité de l'ensemble des communes de Cœur de Nacre. 240 personnes (70 familles), autorisées par le CCAS de leur commune, viennent faire leurs achats de nourriture, produits d'entretien et d'hygiène à l'épicerie et payent 10 % du montant de leurs achats.

Les infos Syvedac (Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise) (Caen la Mer, Cœur de Nacre, Evrecy Orne-Odon, Cabalar, Entre Bois et Marais, Copadoz)



Demande d'un autocollant "Stop pub" : Dans le cadre des actions menées pour la réduction des déchets, le Syvedac, met à votre disposition un autocollant "Stop pub" à appo-

ser sur votre boîte aux lettres. Cet autocollant permet de faire un geste en faveur de la réduction des déchets en ne recevant plus de publicité tout en bénéficiant des journaux des collectivités. Pour l'obtenir il suffit de renseigner le formulaire disponible sur le site du Syvedac : <http://www.syvedac.org>

NB : Le SYVEDAC s'est engagé à réduire de 7 % la quantité de déchets ménagers produite sur son territoire d'ici la fin 2015, ce qui représente une diminution de 26 kg/hab/an ; or, la part de papiers, en particulier les imprimés publicitaires, représente à elle seule 13 kg/hab/an.

5^e semaine de l'UTILOTROC : Vendredi 25 et samedi 26 septembre 2015, entre 9 h 30 et 17 h 30, la déchète-

rie de Saint-Aubin participera à cette nouvelle semaine de l'UTILOTROC. Rappelons que cette opération gratuite a pour but de sensibiliser le public au réemploi et à la réutilisation d'objets de « seconde main ». Concrètement, c'est une bourse d'échange d'objets « propres et réutilisables » où il est également possible de déposer sans rien prendre ou de prendre sans rien déposer.

Arnaud Rioual



Les voix de l'opposition

« Saint-Aubin... demain »

En ma qualité de représentant de la liste « Saint-Aubin... demain », je tenais à expliquer mon vote concernant le budget primitif 2015 (BP 2015). Siégeant au sein de la commission des moyens qui a en charge les affaires financières de la commune, je témoigne de la qualité des travaux préparatoires à l'élaboration du BP 2015. L'exercice n'était pas facile eu égard à la situation née de la présence d'emprunts toxiques et de l'évolution des taux de change avec le franc suisse, je ne reviendrai pas sur l'origine de ces éléments bien qu'ils grèvent sérieusement l'avenir physique et financier de Saint-Aubin sur mer. Les recommandations de la commission des moyens ont été dans leur ensemble suivies

« Vivre ensemble à Saint-Aubin »

Le groupe des élus de cette liste n'a pas souhaité présenter d'article dans ce numéro.

par le Conseil Municipal, hormis un calcul technique demandé à l'effet de bloquer durant 2 ans les taux des taxes d'habitation et financiers.

L'augmentation, certes sévère, obère toutes velléités de projets, d'investissements, seuls l'achèvement des travaux de transformation de l'ancien marché couvert, les travaux de réfection de la rue Alsace Lorraine ont été confirmés (les travaux étaient programmés par l'ancien Conseil Municipal, mais non financés).

Deux autres raisons motivent également la majoration des taxes locales, il s'agit des dépenses liées aux dispositions sur le temps scolaire, et la baisse sensible des dotations de l'état, en fait on transfère des charges d'impôts...

S'agissant de ma délégation au SIAEP, je vous informe que le prix de l'eau n'augmentera pas, seule la rémunération du concessionnaire subira les effets de l'application de la formule contractuelle prévue au marché là aussi le comité syndical a mis tout en œuvre pour ne pas faire supporter par les usagers des impayés de l'ancienne gestion.

Pour mémoire, la liste « Saint-Aubin... demain » avait lors de la campagne signalé ses dysfonctionnements, elle regrette aujourd'hui, le temps perdu à liquider ces situations préjudiciables à l'avenir de la cité.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Jean-Paul Tancrez
Saint-Aubin... demain